

## DOSSIER

# Territorialisation au Québec : le chemin parcouru<sup>1</sup>

Marc-Urbain Proulx<sup>a</sup>DOI : <https://doi.org/10.1522/revueot.v34n2.1956>

**RÉSUMÉ.** Sur la base d'une importante pratique historique, les divers territoires qui composent le Québec ont été l'hôte, depuis la décennie 1960, de plusieurs politiques publiques successives afin de relever des enjeux territoriaux ciblés. Pour ce faire, on a misé sur trois concepts globaux d'organisation générale de l'espace, soit la hiérarchie de pôles urbains, le zonage agricole ainsi que la cohabitation urbaine-rurale. Entre les municipalités locales traditionnelles et l'État québécois, deux nouvelles échelles territoriales de gouvernance ont ainsi été institutionnalisées, soit les régions administratives et les municipalités régionales de comté (MRC). À cet effet, la planification territoriale a été largement utilisée par l'entremise de procédures spécifiques. Les gains ont été réels en matière d'aménagement, de gestion publique de biens et services collectifs ainsi que de soutien au développement social, culturel et économique. Demeurent néanmoins des problèmes territoriaux importants ainsi que des ressorts latents à interpeler par la politique territoriale. La mission de l'État québécois, responsable de ses territoires, s'avère encore incontournable.

**Mots clés :** Hiérarchie urbaine, zonage agricole, pôles, aménagement, planification

**ABSTRACT.** According to an important historical practice, the various territories of the province of Quebec have hosted, since the 1960 decade, several successive public policies to deal with targeted territorial issues. To achieve this, three global concepts of territory general organization have been applied, namely the hierarchy of urban centres, agricultural zoning and urban-rural cohabitation. Between the traditional local municipalities and the Quebec government, two new territorial scales of governance were thus institutionalized: the administrative regions and the regional county municipalities (RCM). Territorial planning was greatly used to this end through specific procedures. There were actual benefits in terms of development, public management of collective goods and services, and support for social, cultural and economic development. Nonetheless, there are significant territorial problems and latent inner workings that must be addressed by territorial policy. The mission of the Quebec government, that is responsible for its territories, remains unavoidable.

**Key words:** Urban hierarchy, agricultural zoning, poles, development, planning

## Introduction

Effervescente en matière sociopolitique fut la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle, stimulée par une solide croissance économique. Cette période fut relativement bien saisie et analysée grâce à la mise au point des comptabilités nationales. Cette nouvelle empirie disponible pour élaborer des indices, des portraits et des tendances a illustré les inégalités de bien-être individuel et collectif, incluant celles présentes entre les divers territoires infranationaux. Cela a sollicité les gouvernements supérieurs à rechercher un meilleur équilibre. Par conséquent, de nombreux pays et provinces ont adopté une nouvelle attitude

<sup>a</sup> Professeur en économie régionale, UQAC; Centre de recherche sur le développement territorial

plus interventionniste, à multiples volets, en fonction de critères reliés à l'égalité, à la justice sociale, à la liberté, à la démocratie, à l'équité, etc.

Dans cette dynamique sociétale qui s'est intensifiée ici et là pendant les décennies 1960-1970, le Québec n'a certes pas été en reste (Langlois, 2016; Paquin et Rioux, 2022). S'est dessinée progressivement une nouvelle approche nationale, qui s'est appuyée sur un socle de particularités historiques telles que le sentiment identitaire, la fraternité de l'éthique catholique, l'ouverture sur la périphérie et les valeurs de coopération. Fort de la concertation déjà expérimentée avec le clergé, le patronat, les syndicats et les coopératives, le gouvernement québécois a remis sur pied le Conseil d'orientation économique dès 1961, comme mécanisme de médiation d'une réflexion collective globale sur les modalités d'intervention à mettre de l'avant.

Depuis ce moment charnière, l'État québécois est devenu un promoteur très important de la modernisation et de l'émancipation de la société québécoise. Mis à part son rôle législatif devenu très actif et innovateur, les analystes pointent pour le Québec quelques grandes caractéristiques d'un modèle original. Parmi celles-ci, la dimension territoriale de l'espace national a été reconnue à part entière par le gouvernement (Parenteau, 1964, 1970; La Haye, 1968; Robert, 1978). La création de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) en 1968 a ciblé ce ressort territorial à optimiser pour mieux appuyer le nouveau rôle émergent de l'État québécois face à ses responsabilités publiques.

Or, dans le contexte institutionnel d'une réforme territoriale envisagée à l'époque (Proulx, 2002; Prémont, 2019), le Québec héritait d'une panoplie de découpages territoriaux historiques (Bérubé, 1993; Proulx, 1998), y compris 1748 municipalités de divers statuts (villes, villages, paroisses, cantons, etc.), plus de 2000 commissions scolaires, des diocèses, des comtés provinciaux et fédéraux. Mises à part les multifonctionnelles municipalités qui exerçaient déjà la voirie, la sécurité, l'hygiène publique, les loisirs, etc., plusieurs importantes fonctions publiques territorialisées étaient en réalité largement fragmentées par vocations sectorielles indépendantes les unes des autres telles que la santé, le scolaire, l'emploi, le transport, l'agriculture, etc., utilisant quelque 400 aires de gestion différentes pour leurs opérations déconcentrées et décentralisées (Dugas, 1984). Au Québec, cet héritage institutionnel, illustrant sa diversité, sa complexité et aussi son désordre à travers son potentiel évident, selon le rapport La Haye (1968), a été un important incitatif pour poursuivre la réforme territoriale (Meynaud et Léveillé, 1973; Lemieux, 1997).

La question principale traitée dans ce texte concerne le chemin parcouru sur les territoires du Québec au cours des dernières décennies, caractérisées par la mise en œuvre d'une politique publique territoriale possédant une importante composante de réforme progressive, alimentée par un État relativement audacieux face à ce qu'il est convenu de désigner de modèle québécois de développement.

## 1. Revue de littérature : concepts géopolitiques de l'analyse territoriale

L'appropriation de territoires par des groupes humains, leur aménagement, la gestion de biens et services collectifs (aqueduc, sécurité, hygiène publique, justice, etc.) et la mise en place de leviers communautaires de développement (culte religieux, marché, chemins, savoir-faire, etc.) plonge ses racines dans la révolution néolithique. Les acquis historiques sont encore évoqués aujourd'hui pour justifier la base territoriale de l'organisation de la société sous les angles environnemental, social, culturel, politique et économique (Friedmann, 1979; Magnaghi, 2000; Storey, 2001). Cet apport organisationnel des collectivités territoriales possède une très riche littérature scientifique multidisciplinaire (Massicotte, 2008; Robitaille et Proulx, 2014). Celle-ci propose notamment quatre concepts géopolitiques distincts ayant chacun ses propres légitimités opératoires (Proulx, 2011) pour être utilisés par les États dans leur gouverne. Il s'agit de la cité, de la région, de la communauté et de la zone spécialisée.

### 1.1 La cité

Depuis la célèbre *République* de Platon, qui offrit un ensemble de principes pour exercer l'organisation territoriale, le modèle générique de la cité a bénéficié de nombreuses contributions aussi idéalistes que pragmatiques pour inspirer l'action des maîtres d'œuvre. Son champ d'expérimentation universelle s'avère très riche à l'échelle des villes (*polis, stadt, grad, zhou, poor, oppidum, cabal, città, burg, kaah, municipio*, etc.), généralement associées à leur propre aire de rayonnement en distinguant à cet effet des effets d'attraction et de diffusion. Ceux-ci sont modélisés selon deux trames territoriales distinctes, soit radiale, en illustrant des couronnes concentriques en s'éloignant du centre, et réticulaire, par dégradés de lieux hiérarchisés.

Pour s'organiser, les cités ont épousé des attributs de l'État qui leur ont permis de mieux résister aux pouvoirs supérieurs des empires. Depuis la révolution industrielle et la conséquente urbanisation explosive, les villes ont été l'objet de plusieurs visions nouvelles, notamment la cité-jardin de Howard (1898) et la cité industrielle de Garnier (1917), qui ont inspiré l'urbanisme contemporain. Signalons que les études urbaines occupent une place importante en analyse territoriale en illustrant notamment les bénéfices générés par les économies d'agglomérations (Jacob, 1992; Glaeser, 2011; Batty, 2013).

### 1.2 La région

Phénomène bien ancré aussi dans l'histoire, avec des notions telles que l'arrière-pays, la *provincia*, le *contado*, la *tierra*, l'*hinterland* et autres territoires éloignés du centre, mais maîtrisés (Proulx, 1995a), la notion de région est conceptualisée depuis Vidal de la Blache (1903). Elle offre un découpage et un contenu très pertinents à l'analyse territoriale (Claval, 2006). À partir de Geddes (1925), Odum (1934) et aussi Gravier (1947), le régionalisme a été proposé comme le vecteur par excellence dans la lutte concrète à la concentration urbaine excessive. Fondée au cours des années 1950 pour devenir une source de politiques publiques (Isard, 2003), ladite science régionale offre maintenant un imposant corpus théorique par ses lois, théories et modèles validés et bonifiés dans la praxis.

### 1.3 La communauté

Importante aussi en analyse territoriale s'avère la place occupée par la pratique ancestrale de l'organisation communautaire et son champ disciplinaire plus récent. Ce dernier nous enseigne que l'esprit grégaire générateur d'interactions de qualité, de convivialité et de solidarité sur un territoire donné peut modifier sensiblement la capacité de développement de la collectivité sous l'angle de l'appropriation de responsabilités et de leviers sociaux, culturels et économiques (Effrat, 1974; Weaver, 1984). Signalons que le Moyen-Âge fut très riche en matière d'organisation des communautés à l'échelle des comtés, baronnies, duchés, principautés, etc. Par la variété de procédures organisationnelles offertes aux divers acteurs et de leurs intérêts, le communautarisme représente le ciment territorial (Creagh, 1983; Friedmann, 1992).

### 1.4 La zone spécialisée

Induit d'une variété de formes et de contenus dans le réel, un quatrième concept principal offre ses lumières à l'analyse territoriale : la zone. Définie par son contenu spécialisé dans le commerce, la villégiature, la finance, les arts, l'industrie, etc., elle prend son sens réel dans l'agencement structurel de ses activités. Son analyse permet de cibler des enjeux pour améliorer son bon fonctionnement par des interventions ciblées. Par l'observation attentive de son imbrication en grappes appelées « districts », Marshall (1919) a offert une formalisation des effets externes générés par les diverses unités en interaction fertile de synergies au bénéfice de toutes en retour des contributions individuelles. En contexte contemporain, Czamanski (1974) a beaucoup œuvré sur la méthode pour saisir les relations

intrants-extrants, tandis que Porter (1981, 1990) a offert une approche axée sur les champs concurrentiels en distinguant les principaux rôles et forces en présence.

Ces quatre principaux concepts traditionnels de l'analyse territoriale servent à quadriller les espaces nationaux en proposant une variété d'aires pour la gouvernance du bien commun. Ils offrent un ordonnancement général à la politique publique, qui cherche à satisfaire la diversité des besoins, des goûts et des préférences spécifiques de la population, des travailleurs et des entreprises.

Les gouvernements nationaux peuvent ainsi y appliquer des mesures (contrôle, fonctionnalités, stabilité, autorité, etc.) concernant la gestion publique et collective déconcentrée et/ou décentralisée. On désire aussi y susciter le développement (initiatives, leadership, créativité, évolution, etc.) dans ses diverses dimensions culturelle, sociale et économique. À cet effet, comme pratique de gouvernance territoriale, la planification s'avère proposée dans la littérature scientifique en offrant diverses procédures devenues universellement utilisées (Friedmann, 1987).

Selon les finalités désirées a priori se présentent trois formes distinctes de planification à l'échelle des territoires, soit radicale (désordre, changement), allocatrice (ordre, rationalité) et innovatrice (équilibre, créativité). Les procédures spécifiques proposées sont associées à la méthode scientifique (Faludi, 1973; Camhis, 1979). Selon la théorie (voir figure 1), il existe quatre dimensions principales à exercer par le planificateur, soit la confection d'une vision globale, l'élaboration d'un cadre stratégique, le montage de la faisabilité décisionnelle et la mise en place d'interactions pour la communication et l'information de qualité entre les parties prenantes.

Les diverses procédures offertes par la littérature peuvent être classifiées en fonction de ces dimensions. Leur perfectionnement fut fortement stimulé par l'émergence du *city planning* au début du xx<sup>e</sup> siècle, par le mouvement de la *Regional Planning Association of America* lancé en 1927 et par la politique territoriale des gouvernements, devenue universelle au cours des décennies 1960 et 1970 (Friedmann et Weaver, 1979).

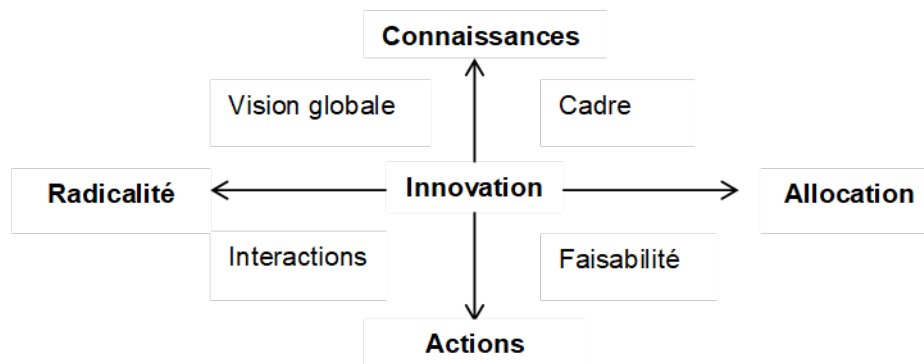


Figure 1 – Modèle d'analyse de la planification territoriale

## 2. Planification territoriale au Québec

Dans le cadre de sa réforme territoriale amorcée dans la décennie 1960, le Québec s'est évidemment référé à cette littérature scientifique. Notre hypothèse principale avance que le gouvernement a rendu opératoire chacun des quatre principaux concepts théoriques, en utilisant notamment certaines procédures de planification afin de soutenir les pratiques d'aménagement, de gestion publique et de développement. Notre analyse présentée dans ce texte permet de saisir les principales modalités à la lumière des résultats obtenus, tout en pointant de nouvelles mesures pour la politique publique.

### 2.1 Pôles désignés

La première approche territoriale du gouvernement s'est appuyée sur la forte tendance universelle concernant la polarisation des activités et de la population. Au Québec, le taux d'urbanisation, qui était de 15 % en 1851, a atteint 80 % en 1961, en faisant passer le nombre de municipalités de 321 à 1748 pendant la période (Proulx, 2011). Petites, moyennes et grandes villes ont vécu l'expansion associée d'abord à l'industrialisation, puis à la tertiarisation de l'économie. Ce processus de concentration à degrés divers au sein des villes a beaucoup drainé la richesse créée dans leurs aires de rayonnement, tout en y diffusant des facteurs de développement.

À partir de la théorie de la polarisation (Perroux, 1955; Friedmann, 1967), les pôles primaires, secondaires, tertiaires et quaternaires ont été recensés, classifiés et hiérarchisés au Québec (MIC, 1966). Ce fut le premier cadre formel de la réforme territoriale. Cette vision globale de l'armature urbaine dispersée à travers l'espace qu'on désirait aménager et développer permettait aussi de mieux comprendre les forces, les contraintes et les occasions qui structurent les territoires à travers les menaces telles que l'érosion rurale, l'étalement urbain et la dévitalisation des zones centrales des villes (La Haye, 1968). Aussi, il fut bien compris que la localisation spécifique d'un lieu à travers l'espace n'est pas le fruit du hasard, mais représente plutôt un solide déterminant géoéconomique de son émergence, de sa croissance et de son positionnement.

À partir de cette armature urbaine bien établie, des pôles régionaux de développement ont été désignés dans le but explicite d'y favoriser de nouveaux foyers de développement. Dès la décennie 1960, les premières fusions municipales ont eu lieu dans un esprit de renforcement, tandis que le nombre de commissions scolaires a été réduit de moitié. Les infrastructures de transport établies en forme d'étoile devaient faciliter les convergences vers les concentrations d'équipements publics, en multiplication à cette époque dans les champs de l'éducation, de la santé, des loisirs, du transport, etc. S'y sont localisées aussi les agences déconcentrées des divers ministères.

En outre, la prospection d'usines et de manufactures s'est inscrite comme levier industriel au sein de ces pôles urbains. Le sud-est du Québec et les deux grandes régions métropolitaines en furent privilégiés. Tout aussi désirée en région périphérique, l'attraction du secteur privé a surtout livré en ces lieux des centres commerciaux remplis de succursales de chaînes nationales ou internationales dans l'alimentation, le meuble, la comptabilité, la restauration, la quincaillerie, les merceries, etc. Les grandes surfaces commerciales ont aussi été au rendez-vous. Les rues principales des centres-villes en ont d'ailleurs été dévitalisées, au profit des boulevards périurbains, mieux positionnés face aux critères contemporains de localisation.

De fait, la ferme volonté politique de consolidation des pôles urbains diffuseurs de développement, notamment en région, a fait face à un mouvement inverse de dépossession locale des activités associée au phénomène d'intégration économique. Heureusement pour ces pôles, les gouvernements supérieurs en pleine expansion ont offert universellement des services qui ont rehaussé considérablement le cadre et la qualité de vie partout sur l'espace national. À cet effet, soulignons en particulier les établissements

décentralisés de l'éducation supérieure (collèges, universités, centres de recherche), qui représentent d'excellents foyers de développement.

Au final, les effets de toutes ces interventions gouvernementales envers la polarisation s'avèrent difficilement isolables et mesurables. Les anticipations étaient très ambitieuses en général (Higgins et collab., 1970; Bruneau, 2001). Signalons aussi que l'expansion s'est beaucoup diffusée dans les zones périurbaines, nuisant ainsi à la croissance des centres au sein d'une dynamique de radiation désormais polycentrique, qui limite aussi par ailleurs la diffusion hiérarchique du développement. Néanmoins, certains pôles non métropolitains ont très bien performé : Drummondville, Victoriaville, Granby et Sherbrooke, localisées dans une zone bien positionnée en pleine émergence économique actuelle, à l'image des corridors beauceron et des Laurentides. Rivière-du-Loup et Gatineau cheminent relativement bien, ainsi qu'Alma, Rimouski et Rouyn-Noranda, dans une moindre mesure. Signalons que les pôles Montmagny, Trois-Rivières, Sorel et, surtout, Saguenay et Sept-Îles n'ont pas performé comme prévu à la fin des années 1960.

Depuis la consolidation des agglomérations de 2002, plusieurs analystes sont en attente d'un nouvel acte de la réforme territoriale concernant les pôles québécois, notamment l'établissement d'une vision géoéconomique nationale pour encadrer le renforcement de leur rôle (Dugas, 2019). À cet effet, les communautés métropolitaines de Montréal et Québec ont expérimenté récemment une formule pertinente de planification globale, soit les plans métropolitains d'aménagement et de développement (PMAD), qui a amélioré considérablement leur cohérence d'ensemble. Il serait envisageable d'étendre ces PMAD à toutes les agglomérations urbaines importantes afin de soutenir la deuxième phase de leur consolidation comme pôles de développement.

## 2.2 Régions administratives

Sur la base du rayonnement effectif des pôles urbains (MIC, 1966) et aussi de la cartographie régionale lancée par Blanchard (1935), 10 régions administratives ont été créées en 1968. Elles ont été redessinées en 1987 pour en arriver à 17 au total. Cela a néanmoins laissé sans statut administratif des régions naturelles comme Charlevoix, le Témiscamingue et la Beauce. Les régions sont devenues des aires uniformes pour la gestion déconcentrée et/ou décentralisée d'opérations et de programmes ministériels à moduler, selon les conditions variables à travers l'espace national. Elles ont été dotées de directions ministérielles et d'organisations collectives (conseils, associations, groupes) de la société civile.

Dans l'ensemble, une panoplie d'organisations monofonctionnelles exercent leur gestion selon une logique verticale dans divers secteurs (santé, emploi, culture, environnement, éducation, etc.) en y allouant des ressources publiques afin de satisfaire des besoins de leur aire desservie. Ce fonctionnement en silos a rendu nécessaire la mise en œuvre de délégations régionales de l'OPDQ afin d'exercer la coordination intersectorielle et de soutenir, avec les municipalités, les grands choix collectifs d'équipements et d'infrastructures. Les conférences administratives régionales (CAR) ont été d'une certaine utilité à cet effet.

Pour stimuler le régionalisme et les nouvelles initiatives, le gouvernement a institutionnalisé les conseils régionaux de développement (CRD). Leur mission de concertation concernait la création d'un pouvoir collectif régional dans la prise en main de leviers de développement. Plusieurs études régionales ont été réalisées pour pointer des options, dont celle de Proulx (1995b). Signalons que l'OPDQ et ses délégations régionales ont été démantelées en 1992 après qu'Ottawa eut aboli les ententes-cadres fédérale-provinciale qui finançaient la responsabilité provinciale du développement régional afin de l'exercer lui-même par ses propres agences, soit Développement économique Canada (DEC) et les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC).

À partir de cette rupture, une approche plus strictement sectorielle et fonctionnelle d'allocation efficace des ressources publiques a été préconisée par Québec. Des spécialisations économiques régionales ont été ciblées. Aussi, l'État s'est appliqué à la municipalisation progressive du développement local ainsi qu'au renforcement de la logique verticale descendante en misant sur l'encadrement formel (Proulx, 2019). Bien assumé à partir de 1998, ce double fractionnement sectoriel et local du pouvoir régional, déjà limité, a éteint le régionalisme, qui s'est consumé avec l'affaiblissement des CRD en 2003 et leur démantèlement final en 2014.

Cela conduit à distinguer deux grandes périodes dans l'évolution institutionnelle des régions administratives. Une première phase, s'étalant de 1968 à 1991, a été largement concernée par un régionalisme pluraliste, mobilisateur et proactif dans la recherche d'ambitions globales pour ces collectivités. La plus robuste proposait la mise en œuvre de gouvernements régionaux. Elle a été très mal reçue comme proposition, autant par Québec que par le monde municipal. Cela explique en partie la prise de contrôle technocratique de l'échelle régionale dans la seconde phase, qui poursuit toujours son œuvre en rationalisant les effectifs et les ressources sous directives de Québec.

En perspective, l'expérimentation régionale illustre la difficulté d'établir un pouvoir politique à cet échelon. Sans domaine spécifique de responsabilités publiques entre les municipalités locales et l'État, les régions ne possèdent pas de mission gouvernementale explicite et distincte pouvant être formalisée. Leur rôle concerne surtout la modulation des programmes des gouvernements supérieurs aux réalités régionales particulières et aussi l'arbitrage des choix régionaux relatifs aux grands équipements publics pour le transport, l'éducation, la santé, les loisirs, etc.

### 2.3 Territoires de MRC

Après une décennie de réflexion gouvernementale sur la problématique urbaine-rurale, la réforme territoriale a légalisé en 1979 la volonté d'un mariage formel de ces deux entités, à l'échelle des nouvelles municipalités régionales de comté (MRC). Le découpage de ces collectivités s'est effectué largement en respect du sentiment d'appartenance de la population et des traditions de coopération intermunicipale.

Les MRC sont chacune chapeautées par un conseil d'élus locaux, qui désigne un préfet. Une première génération de riches schémas d'aménagement de MRC a été produite assez rapidement au cours des années 1980. Puisque techniquement complexe et politiquement contraignant, l'exercice a terminé avec difficulté sa deuxième génération pour tous les territoires, tandis que la troisième génération a lentement été lancée au cours de la décennie 2010, en dépit du renouvellement de cet exercice prévu tous les cinq ans.

Notre analyse reconnaît trois phases distinctes dans la construction institutionnelle de ces territoires (Proulx, 2019), soit le lancement initial, la consolidation par l'appropriation de plusieurs nouvelles responsabilités locales et le hiatus actuel vécu depuis 2012 en attendant une nouvelle impulsion par la politique publique.

Signalons que plusieurs fonctions publiques épousent désormais ces aires de gestion MRC, et ce, de manière fragmentée dans les champs de l'éducation; de l'emploi; de la formation professionnelle; du commerce; du soutien aux initiatives sociales, culturelles et économiques; des services sociaux; de l'employabilité des jeunes; etc. (Proulx, 2014a). La recherche de l'efficacité dans ces secteurs bénéficie de la planification des interventions et actions.

En incluant les diverses agglomérations urbaines ayant un statut de MRC depuis leur fusion en 2002, près de la moitié de ces 101 territoires possède une bonne ou très bonne dynamique d'organisation de ses communautés. Ces territoires sont généralement soit très ruraux, soit très urbains, dont 14 élisent leur préfet au suffrage et 14 autres sont en fait des villes-MRC avec son maire. Parmi cette moitié de MRC plus urbaines, une vingtaine de territoires s'approprient davantage leur devenir collectif par des initiatives

structurantes, notamment la maîtrise de l'étalement urbain, les mesures régulatrices de l'environnement et la réalisation de projets territoriaux communs. Dans ces cas de succès plus évidents, le leadership territorial s'appuie généralement sur la qualité des relations intersectorielles (aménagement, services sociaux, éducation, culture, emploi, développement, soutien à l'entrepreneuriat, transport collectif, environnement, etc.), par l'entremise d'un mécanisme institutionnel approprié de planification globale capable de concilier le pouvoir municipal émitté, notamment celui des pôles urbains plus imposants. À cet effet, l'animation régulière d'un forum territorial élargi (table, lac-à-l'épaule, comité) représente de toute évidence une formule gagnante.

Signalons que la seconde moitié de MRC plus rurales illustre généralement une mixité urbaine-rurale complexe qui limite considérablement l'équilibre entre les conseils municipaux de tailles non équivalentes, incluant de nombreux petits lieux souvent prompts à lever les barricades de leur autonomie. La formule gagnante à éventuellement généraliser devra tenir compte de ces contraintes d'équilibre.

## 2.4 Zones spécialisées

Les spécialisations économiques dominantes sur des territoires particuliers sont nombreuses au Québec, telles que les pommes à Rougemont, l'or à Val-d'Or, le fer à Fermont, le papier à Windsor, l'aluminium au Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc. À cet effet, plusieurs territoires inscrivent leur spécialisation dominante telle une stratégie de développement, soit les produits de l'érable dans les Bois-Francs, la villégiature dans Charlevoix, le tourisme à Percé, etc.

La théorie économique considère que la spécialisation territoriale dans un créneau représente la voie du progrès rapide, tout en étant vulnérable à la conjoncture. Au Québec, plus de 1000 collectivités dispersées à travers l'espace ont émergé assez rapidement avec une économie mono-industrielle (bois d'œuvre, agriculture, pêche, minerais, meuble, etc.), mais sont demeurées de petite taille. D'autres économies territoriales comme Sorel, Valleyfield, Shawinigan, Montmagny, Asbestos et Dolbeau ont progressé davantage, mais ont tout de même atteint rapidement leurs limites dans leur spécialisation. Il semble que l'arrivée d'une deuxième, troisième, quatrième spécialisation soit le secret de la poursuite de la croissance, comme à Alma, à Rimouski, à Sherbrooke, etc.

Or, nos observations de la géographie économique du Québec contemporain nous permettent de constater l'affirmation de nouvelles zones spécialisées qui se dessinent lentement par la densité des activités qui s'y localisent. Souvent floues dans leurs frontières, ces nouvelles zones représentent en réalité des territoires émergents à travers les cités, les régions et les MRC (Proulx, 2009, 2019). Elles sont classifiables selon leur principal secteur d'activités primaires (éolien, tourbe, amiante, etc.), secondaires (meuble, agroalimentaire, aluminium, etc.), tertiaires (services, commerces, culture, etc.) ou quaternaires (services spécialisés, TIC, recherche, etc.). Ces spécialités territorialisées offrent à l'intervention publique des « champs nouveaux » ayant en soi une certaine pertinence en matière de soutien aux initiatives innovatrices.

À partir de 1992, à cet effet, le gouvernement du Québec a désigné plusieurs nouvelles zones pour y promouvoir leur « créneau d'excellence » par ce qu'il est convenu d'appeler le virage sectoriel de la politique territoriale. Par le soutien à l'innovation, on désire optimiser la structuration économique, généralement dans un esprit de filières de production. Comme désignation territoriale, signalons d'abord les grappes industrielles stratégiques (Gagné et Lefèvre, 1993), qui ont été suivies par les cités technologiques, les carrefours de la nouvelle économie, d'autres grappes industrielles et les technopôles. Sur ces territoires ciblés pour leur spécialisation, différents mécanismes de mises en relation des acteurs sont actuellement en expérimentation. Les enjeux concrets pour la mise en commun de biens et services sont relativement rares.

Se pose la question de l'atteinte des retombées attendues, généralement très élevées en référence aux success-stories des États-Unis, de l'Europe, du Japon et de la Chine, qui sont largement reliés aux forces du marché.

## 2.5 Planification territoriale

Depuis les années 1960, au Québec, chaque nouvelle politique territoriale articulée comme telle a bénéficié d'un exercice spécifique de planification sur le terrain afin d'être mise en œuvre et de susciter des initiatives de développement social, culturel et économique (Proulx, 2004, 2008b). Les villes, les régions, les territoires de MRC et, désormais, les zones désignées ont été sollicités pour élaborer un plan selon un certain échéancier.

Diverses procédures théoriques ont été utilisées dans la pratique des missions régionales (1969-1972), des schémas régionaux (1975-1978), des schémas des territoires de MRC et des plans d'urbanisme (à partir de 1982), des conférences socioéconomiques (1982-1991) et de la planification stratégique (1992-2014b). Aussi, la planification a été de plus en plus appliquée aux secteurs d'activités (santé, culture, tourisme, industrie, etc.), aux équipements et services publics et aussi aux diverses initiatives (développement, affaires, projets, etc.). En matière de processus, de contenus et d'initiatives novatrices, les résultats générés par ces divers exercices de planification sont très variables selon les périodes et les territoires (Proulx, 2008a, 2008b; 2014b). Comme illustré à la figure 2, les territoires ont assisté à cet effet à une évolution procédurale importante et marquante.

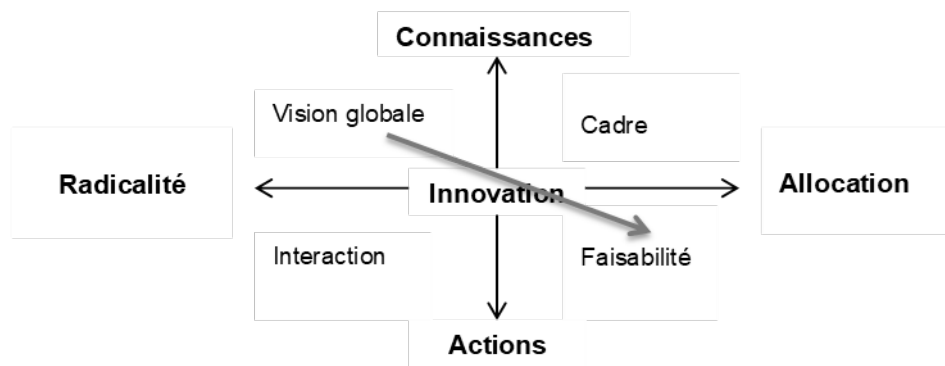


Figure 2 – Évolution procédurale de la planification territoriale

Les premières procédures de planification utilisées dans les années 1960 relevaient d'un certain idéalisme. Elles misaient fortement sur le visionnement global du territoire, tout en mobilisant les acteurs des milieux par leur mise en interaction systématique. Le choc des points de vue entre les divers intérêts a été considérable et créatif, aboutissant à des propositions d'actions novatrices en options, souvent radicales, dans un désir de changer substantiellement les conditions du développement territorial (Jean, 2016).

Nouvellement dotées du personnel qualifié de l'OPDQ et des ministères, les missions de planification au tournant des années 1970 ont été des opérations largement concernées par la confection de portraits assez complets de la situation territoriale contenant des tendances lourdes, des diagnostics détaillés et des profils sectoriels ou thématiques (Simard, 1979). Pour faire face au manque évident d'initiatives territoriales, ont été mis en place en 1975 les fonds de développement régional (FDR), avant de lancer une procédure conduisant à la confection de schémas régionaux. Si les priorités d'aménagement ont été difficiles à statuer, les plans ont recommandé la création de conseils régionaux sectoriels comme leviers de développement à base de concertation (Morin, 2007). Cela a généré de nombreuses initiatives.

Par la suite, les territoires de MRC nouvellement institués lançaient leur premier exercice de réflexion collective devant conduire à des schémas d'aménagement à cette échelle, ce qui a offert un nouveau souffle (Brochu et Proulx, 1995).

Cet élan régionaliste a atteint son zénith au cours des années 1980, avec deux générations de conférences socioéconomiques exercées par plusieurs régions en mobilisant à la fois les municipalités locales, les divers secteurs d'activités, la société civile organisée et les agences publiques régionalisées. En matière de planification territoriale, cette procédure de planification a été la plus équilibrée dans l'application des quatre dimensions théoriques (voir figure 1). L'élaboration d'options avant les choix d'action a manifestement stimulé le renouvellement des affaires courantes, qui progressent généralement à petits pas (Proulx, 2008a, 2008b). Par étapes, l'exercice élargi d'interaction systématique aboutissait à un sommet régional pour sceller l'engagement formel des décideurs.

Très ancrées aux échelles locale et supralocale, les actions concrètes priorisées ont été nombreuses dans les régions (Cartier et Le Rouzès, 1987), soit 58 dans Lanaudière, 52 en Mauricie-Bois-Francs, 94 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 65 en Outaouais, 104 à Québec, 64 en Estrie, 56 dans les Laurentides, etc. En majorité réalisées rapidement, ces actions concernaient des infrastructures de transport; divers équipements publics dans l'éducation, les loisirs, l'environnement, le tourisme, etc.; toutes sortes de services collectifs; des mécanismes de promotion territoriale; et du soutien aux initiatives privées novatrices ayant un potentiel en matière de structuration économique.

Après le moratoire imposé sur les sommets régionaux par le gouvernement du Québec en 1991, la politique territoriale a ciblé explicitement la planification stratégique régionale ainsi que les plans locaux. Ces formules plus pragmatiques ont délaissé largement l'exercice du visionnement et considérablement celui de l'interaction ouverte pour faire place à plus d'encadrement des acteurs, dont les initiatives ont été de plus en plus soumises à l'examen de la faisabilité technique, sociale, financière, environnementale et économique. Très concerné par l'allocation efficace des ressources, ce type de planification est maintenant largement utilisé en multipliant son application par pièces détachées sur des objets sectoriels (social, culture, agroalimentaire, mines, environnement, transport, etc.) et locaux (urbanisme, parcs industriels, entreprises, regroupements, équipementiers, projets d'action, etc.). Il s'avère aussi très concerné par l'amélioration des actions en cours à petits pas progressifs et continus.

Par ce renversement procédural qui a généré des gains d'efficacité considérables au fil du temps (Proulx, 2014a, 2014b), les territoires ont néanmoins perdu un bon degré de leur capacité de mobilisation, de visionnement global et d'élaboration collective de nouvelles options pour l'action communautaire (voir figure 2). En se concentrant sur l'allocation rationnelle des ressources, les procédures de planification se sont distancées de l'équilibre innovateur, qui nécessite impérativement d'être inspiré par des options idéalistes, voire radicales afin d'affronter l'omniprésent pragmatisme, par essence conservateur.

Néanmoins, les multiples et divers acteurs planificateurs sont désormais mieux instrumentés sur leur territoire d'intervention. Ils sont ainsi mieux préparés pour une éventuelle planification territoriale globale capable d'exercer les quatre dimensions, soit l'interaction, le visionnement, le cadre stratégique et l'analyse de la faisabilité décisionnelle. La mise en œuvre de la prochaine politique territoriale du Québec devrait exiger une procédure en ce sens.

## 2.6 Insuffisante proactivité

Depuis cinq décennies, le Québec s'est doté d'un important système de gouvernance territoriale. De nombreuses fonctions opérationnelles des ministères sont exercées sur le terrain. Pour favoriser l'appropriation de responsabilités par les milieux, des fusions municipales et scolaires ont eu lieu, tandis que

des ententes et partenariats supralocaux se sont multipliés. Des organisations collectives ont aussi émergé autour d'enjeux territoriaux à relever. En outre, la planification territoriale a fait son œuvre bienfaitrice.

Ainsi, des responsabilités reliées à l'aménagement, à la voirie, à la santé, aux ressources naturelles, à la sécurité, aux loisirs, au scolaire, au sport, à l'hygiène publique, à l'urbanisme, aux services sociaux, aux matières résiduelles, à la culture, etc., sont désormais exercées plus efficacement en respect des besoins, des goûts et des préférences de la population, par l'entremise des groupes de la société civile ancrée dans la proximité. Bref, en matière de gestion, le désordre diagnostiqué dans les années 1960 a été encadré considérablement. Les récents plans métropolitains d'aménagement et de développement (PMAD) représentent une procédure pertinente à cet égard.

Or, sur les territoires, les véritables leviers de développement apparaissent difficiles à prendre en main, notamment pour lutter contre le fléau des fuites financières croissantes hors des circuits économiques. Certes, les collectivités gèrent de plus en plus des biens et services de nature économique (p. ex., parcs industriels, aéroports, marinas, campings, transport collectif et habitations à loyer modique). Elles sont néanmoins encore largement démunies face aux enjeux de développement tels que le cumul de capitaux avec l'épargne locale, les banques de terrains, le partage informationnel, l'incubation d'actions structurantes et la prospection industrielle. En outre, les territoires sont à peu près absents des activités de production telles qu'une centrale hydroélectrique, une tourbière, une bleuetière, une érablière, une scierie, une usine ou un atelier, à l'exception de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

Associées au développement, ces actions économiques sont généralement assez complexes dans leur champ concurrentiel en évolution. Les barrières à l'engagement des organisations collectives et publiques sont assez élevées et nécessitent notamment des moyens importants, tout en illustrant un degré de risque d'échec. En conséquence, plusieurs occasions économiques peu attrayantes pour le secteur privé demeurent orphelines sur les territoires, sans initiative collective ou publique tournée vers l'action ou l'intervention.

Cette lacune reconnue de proactivité territoriale a fait face en 1998 à la mise en place des centres locaux de développement (CLD) à l'échelle des MRC. Malgré la consolidation des divers services publics aux entreprises au sein de ces organisations, l'appropriation de leviers de développement est demeurée difficile. En effet, les collectivités territoriales sont encore peu présentes pour s'approprier des terres, des terrains ou des bâtiments à vocation économique afin de mieux influencer les forces du marché. Malheureusement aussi, peu d'actions territoriales concernent distinctement la conception systématique d'initiatives nouvelles, si ce n'est les services de recherche appliquée attachés aux institutions d'enseignement supérieur. Si elle est utile à la gestion de fonctions traditionnelles, la planification territoriale ne réussit pas à jouer vigoureusement un rôle de promotion du développement.

La cause principale de ce problème réside largement dans le manque de synergies avec les ressources et expertises disponibles sur les territoires, mais éclatées par pièces détachées. En effet, à travers les divers acteurs autonomes et indépendants, la dynamique territoriale réussit mal à faire émerger des projets communs (Proulx, 2019). Ce manque de synergies territoriales entre les divers acteurs instrumentés, mais repliés sur leur propre fonction spécifique est devenu quasi insoluble à l'échelle des régions administratives, dépourvues de planification globale depuis 2014. Il s'agit aussi du cas des zones désignées, qui recherchent pertinemment la complémentarité des actions et interventions (recherche appliquée, formation professionnelle, prospection, etc.), mais exclusivement dans leur seule spécialité spécifique. Sauf quelques exceptions comme Sherbrooke, les pôles urbains ne possèdent pas non plus au Québec de mécanisme de planification globale des diverses fonctions exercées de manière indépendante (transport, emploi, éducation, culture, santé, industrie, etc.), si ce n'est l'urbanisme, qui propose un cadre territorial de référence certes très pertinent.

Seuls les territoires de MRC, y compris certaines agglomérations urbaines ayant statut de ville-MRC, épousent davantage une approche d'ensemble, soit intersectorielle et interterritoriale. Nous avons signalé que la moitié de ces territoires supralocaux possède déjà une démarche formelle relativement efficace de médiation des acteurs expertisés vers une planification globale capable de générer des projets collectifs (Proulx, 2006, 2014a). Pour la politique publique à la recherche de leviers territorialisés, un potentiel important réside au sein de cette expérimentation, en cours dans plusieurs communautés. Les succès variés à l'échelle des MRC pourraient être fort inspirants pour de nouvelles mesures de soutien à l'organisation territoriale et au développement.

## Conclusion

Nous venons d'illustrer que les quatre principaux concepts géopolitiques de la littérature scientifique ont été concrètement utilisés pour servir la réforme territoriale progressive au Québec. Leur aspect opératoire a été optimisé par la pratique de la planification sur le terrain. D'abord, planification surtout interactive et visionnaire pour générer des propositions globales souvent idéalistes concernant le changement. Puis, les procédures sont devenues plus pragmatiques en ciblant le progrès dans les affaires courantes au sein des diverses organisations, qui misent désormais sur l'encadrement stratégique et sur la faisabilité décisionnelle. Par cette évolution procédurale, des gains gestionnels considérables ont été au rendez-vous en matière d'allocation plus rationnelle des ressources disponibles, aux dépens toutefois de la raréfaction d'options nouvelles pour défier les actions en cours et pour alimenter l'innovation territoriale propice au développement social, culturel et économique. Ce virage gestionnel limite la validation de notre hypothèse de départ, qui demeure partiellement confirmée.

Depuis les années 1960, les principaux pôles urbains ont été renforcés par l'ajout d'infrastructures de transport en forme d'étoile, par le fusionnement de municipalités limitrophes et par l'établissement d'équipements, de services et d'agences publics. Les décideurs publics sectoriels (santé, éducation, transport, emploi, économie, etc.) sont devenus nombreux sur ces territoires, tout à fait indépendants de l'administration municipale. Sans mécanisme formel et vigoureux de médiation globale, leur potentiel de renforcement territorial supplémentaire demeure sous-exploité.

Si le régionalisme a obtenu sa période glorieuse en matière d'initiatives de développement, les régions administratives sont désormais repliées sur leur rôle historique, soit de rapprocher les programmes et opérations ministériels de leur clientèle à bien desservir selon les besoins particuliers. Or, notre analyse régionale nous permet de mettre en exergue quelques expérimentations récentes fort intéressantes, notamment la formule du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) des deux métropoles, qui pourrait être utilisée dans les pôles urbains secondaires. Si le Plan Nord n'a pas généré les retombées pointées au début de la décennie 2010, il demeure que l'exercice a été techniquement bien réussi. Il pourrait certainement être étendu au-delà du curieux découpage nordique actuel (49<sup>e</sup> parallèle) pour embrasser l'ensemble des six régions périphériques, qui possèdent de nombreux éléments de problématiques similaires (Proulx, 2019).

Aussi utiles soient-elles pour concentrer des ressources sur des enjeux sectoriels de structuration économique, les zones spécialisées perdent actuellement en pertinence, avec leur multiplication tous azimuts, qui, de facto, transforme cette approche de la politique publique en stratégie de diversification économique qui s'ignore, tout en accentuant la fragmentation des interventions publiques territorialisées.

Fertiles et structurants pour déjà la moitié des territoires de MRC, les divers cheminements institutionnels parcourus dans ces milieux illustrent un potentiel évident à exploiter davantage par la médiation des divers acteurs locaux et sectoriels, de mieux en mieux expertisés au total. Une formule

appropriée de planification globale permettrait à ces territoires d'accélérer considérablement leur vitesse de croisière actuelle, trop ralentie récemment pour être vraiment fertile en initiatives innovatrices.

Ces éléments de conclusion nous conduisent à proposer que les territoires de MRC du Québec, y compris les principales agglomérations urbaines, soient dotés d'une nouvelle procédure de planification globale de nature rotative (interaction – vision globale – cadre – faisabilité) et continue dans le temps (voir figures 1 et 2), de manière à rééquilibrer le processus collectif actuel, trop dominé par les exercices d'encadrement stratégique et de faisabilité décisionnelle. Ce déséquilibre nuit à l'innovation sociale, culturelle, économique et institutionnelle. En quête d'innovation et de développement, les territoires nécessitent non seulement des cadres stratégiques et des plans d'action par pièces détachées, mais aussi de la vision globale et de l'interaction élargie de qualité cognitive afin de stimuler la proactivité auprès des multiples parties prenantes.

#### NOTE

- 1 Ce texte légèrement remanié a été publié dans une première version sous le titre *Territoires : le laboratoire périphérique du Québec* dans l'ouvrage collectif de S. Paquin et X.-H. Rioux, *La Révolution tranquille 60 ans après* (2022, PUM).

#### RÉFÉRENCES

- Batty, M. (2013). *The new science of cities*. MIT Press.
- Bérubé, P. (1993). *L'organisation des territoires du Québec*. Publications du Québec.
- Blanchard, R. (1935). *L'est du Canada français* (2 tomes). Éditions Beauchemin.
- Brochu, I. et Proulx, M.-U. (1995). La construction institutionnelle des régions du Québec. *Administration publique du Canada*, 36(4), 94-111. <https://doi.org/10.1111/j.1754-7121.1995.tb01131.x>
- Bruneau, P. (2001). L'archipel urbain québécois, un nouveau rapport société-espace. Dans P. Bruneau (dir.), *Le Québec en changement : entre l'exclusion et l'espérance*. Presses de l'Université du Québec (p. 29-60). <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgrw7.5>
- Camhis, M. (1979). *Planning theory and philosophy*. Tavistock Publications.
- Cartier, Y. et Le Rouzès, M. (1987). *Les sommets socio-économiques régionaux*. Office de planification et de développement du Québec.
- Claval, P. (2006). *Géographie régionale : de la région au territoire*. Armand Colin.
- Creagh, R. (1983). *Laboratoires de l'utopie*. Payot.
- Czamanski, S. (1974). *Study of clustering of industries*. Institute of Public Affairs, Dalhousie University.
- Dugas, C. (2019). Le renforcement des centres de services : un moyen d'atténuation des disparités territoriales. Dans M.-U. Proulx et M.-C. Prémont (dir.), *La politique territoriale au Québec : 50 ans d'audace, d'hésitations et d'impuissance* (p. 273-302). PUQ.
- Dugas, R. (1984). *Bilan et analyse de la régionymie dans l'administration publique québécoise*. Communication présentée au 1<sup>er</sup> Congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord, Québec.
- Effrat, M. P. (1974). *The community: Approaches and applications*. The Free Press.
- Faludi, A. (1973). *Planning theory*. Pergamon Press.
- Friedmann, J. (1967). *A general theory of polarized development*. Dans N. M. Hansen (dir.), *Growth centers in regional economic development*. The Free Press.
- Friedmann, J. (1979). *The good society*. MIT Press.
- Friedmann, J. (1987). *Planning in the public domain*. Princeton University Press.
- Friedmann, J. (1992). *Empowerment*. Blackwell Publishing.

- Friedmann, J. et Weaver, C. (1979). *Territory and function*. Arnold Publisher.
- Gagné, P. et Lefèvre, M. (1993). *L'entreprise à valeur ajoutée : le modèle québécois*. Éditions Publi-Relais.
- Garnier, T. (1917). *Une cité industrielle*. Éditions Vincent.
- Geddes, P. (1925). Talks from the Outlook Tower. *Survey*, 53, 47-64.
- Glaeser, E. (2011). *Des villes et des hommes*. Flammarion.
- Gravier, J.-F. (1947). *Paris et le désert français*. Le Portulan.
- Higgins, B., Martin, F. et Raynauld, A. (1970). *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*. Ministère de l'Expansion économique régionale, gouvernement du Canada. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2024/isde-ised/re22/RE22-170-1970-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/isde-ised/re22/RE22-170-1970-fra.pdf)
- Howard, E. (1898). *Garden cities of tomorrow*. Faber Publisher.
- Isard, W. (2003). *History of regional science*. Springer.
- Jacob, J. (1992). *Les villes et la richesse des nations*. Boréal.
- Jean, B. (dir.). (2016). *Le BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec*. PUL.
- La Haye, J.-C. (1968). *Rapport de la Commission provinciale d'urbanisme*. Commission provinciale d'urbanisme. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4388300>
- Langlois, S. (2016). *Le Québec change*. Del Busso.
- Lemieux, V. (1997). *La décentralisation*. Éditions IQRC.
- Magnaghi, A. (2000). *Le projet local*. Pierre Mardaga Éditeur.
- Marshall, A. (1919). *Industry and trade*. Macmillan.
- Massicotte, G. (dir.). (2008). *Sciences du territoire*. PUQ.
- Meynaud, J. et Léveillé, J. (1983). *La régionalisation municipale au Québec*. Éditions Nouvelle Frontière.
- Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC). (1966). *Division du Québec en 10 régions administratives et 25 sous-régions administratives*. Bureau de recherches économiques, gouvernement du Québec. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3476223>
- Morin, R. (2007). *La régionalisation au Québec*. Éditions Saint-Martin.
- Odum, H. W. (1934). The case for regional-national social planning. *Social Forces*, 13(1), 6-23. <https://doi.org/10.2307/2570212>
- Paquin, S. et Rioux, X.-H. (2022). *La Révolution tranquille 60 ans après*. PUM.
- Parenteau, R. (1964). Les régions riches et les régions pauvres du Québec. *Cité libre*, XV(70), 6-12.
- Parenteau, R. (1970). L'expérience de la planification au Québec, 1960-1969. *Actualité économique*, 45(4), 679-696. <https://doi.org/10.7202/1003768ar>
- Perroux, F. (1955). Notes sur la notion de « pôle de croissance ». *Économie appliquée*, 8(1-2), 307-320. [https://www.persee.fr/doc/ecoap\\_0013-0494\\_1955\\_num\\_8\\_1\\_2522](https://www.persee.fr/doc/ecoap_0013-0494_1955_num_8_1_2522)
- Porter, M. (1981). *Choix stratégiques et concurrence*. Economica.
- Porter, M. (1990). *The competitive advantages of nations*. Palgrave Macmillan.
- Prémont, M.-C. (2019). Ces réformes municipales qui n'ont pas abouti. Dans M.-U. Proulx et M.-C. Prémont (dir.), *La politique territoriale au Québec : 50 ans d'audace, d'hésitations et d'impuissance* (p. 123-152). PUQ. <https://doi.org/10.1515/9782760551169-008>

- Proulx, M.-U. (dir.). (1995a). *Phénomène régional au Québec*. PUQ.
- Proulx, M.-U. (dir.). (1995b). *Regards sur la décentralisation au Québec*. Éditions GRIR-UQAC.
- Proulx, M.-U. (1998). L'organisation des territoires au Québec. *L'Action nationale*, hors-série. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3531948>
- Proulx, M.-U. (2002). *Économie des territoires du Québec*, PUQ.
- Proulx, M.-U. (2004). Les ressorts de la régulation territoriale. *Lien social et Politiques*, 52, 151-159. <https://doi.org/10.7202/010597ar>
- Proulx, M.-U. ((2006). La mouvance contemporaine des territoires, *Recherches sociographiques*, 47(3), 475-502
- Proulx, M.-U. (2008a). Territorial planning experimentation in Quebec. *Journal of Canadian Planning and Policy*, 17(1), 1-19. [https://www.researchgate.net/publication/289776382\\_Territorial\\_planning\\_experimentation\\_in\\_Quebec](https://www.researchgate.net/publication/289776382_Territorial_planning_experimentation_in_Quebec)
- Proulx, M.-U. (2008b). 40 ans de planification territoriale au Québec. Dans M. Gauthier, M. Gariépy et M. Trépanier (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme* (p. 23-54). PUM. <https://doi.org/10.1515/9782760625273-003>
- Proulx, M.-U. (2009). Territoires émergents et cohérence sur l'espace Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 53(149), 177-196. <https://doi.org/10.7202/038781ar>
- Proulx, M.-U. (2011). *Territoires et développement : la richesse du Québec*. PUQ.
- Proulx, M.-U. (2014a). Saisir la pratique québécoise de planification territoriale. Dans M. Robitaille et M.-U. Proulx (dir.), *Sciences du territoire II : défis méthodologiques* (p. 385-406). PUQ. <https://doi.org/10.1515/9782760540187-020>
- Proulx, M.-U. (2014b). Territoires MRC du Québec : planification et gouvernance d'État. *Économie et Solidarités*, 44(1-2), 8-25. <https://doi.org/10.7202/1041602ar>
- Proulx, M.-U. (2019). *Splendeurs, misères et ressorts des régions*. PUQ.
- Robert, L. (1978). L'espace et l'État. *Critère*, 23, 231-258.
- Robitaille, M. et Proulx, M.-U. (dir.). (2014). *Sciences du territoire : défis méthodologiques*. PUQ.
- Simard, J.-J. (1979). *La longue marche des technocrates*. Éditions Saint-Martin.
- Storey, D. (2001). *Territory: The claiming of space*. Prentice Hall.
- Vidal de la Blache, P. (1903). Tableau de la géographie de la France. Dans E. Lavisse (dir.), *Histoire de France* (Tome 1). Hachette.
- Weaver, C. (1984). *Regional development and the local community: Planning, politics and social context*. John Wiley & Sons.